Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260320-DEL2026_17-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	20
votants	23

L'an deux mil vingt six
Le vingt mars
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Joël BOSC, Doyen d'âge.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Présents : BERTET Audrey - BONPOIL Viviane - BOSC Joël - CANAUX Patricia– CRESPEL Bruno – DAVID Gaëlle – DELAROQUE Eugénie – DENEUX Aurélien – DURANT Dominique - GUIHARD Sébastien - GERAUD Patrick - GURIEC Nicolas – HAMON Jean-Pierre – HERVY Ludivine – LECANU Hervé - LAROCHE Benjamin - LEPAGE Anne - PELLION Stéphane– ROBIN Stéphanie - ROUSSE Yannick - SIRLIN Isabelle

Absents excusés : CHESNIN Nicolas donne pouvoir à Gaëlle DAVID
PERRAIS Isabelle donne pouvoir à Sébastien GUIHARD
ROUSSE Yannick donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON

Madame DELAROQUE Eugénie est nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-17 – ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai d'une minute pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

À l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée, la liste conduite par Monsieur Patrick GERAUD.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260320-DEL2026_17-DE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0

d. Nombre de suffrages blanc (art L65 du code électoral 4

d. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 19

e. Majorité absolue 10

La liste conduite par Monsieur Patrick GERAUD ayant obtenu dix-neuf voix pour soit la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

1er Adjoint : Madame Isabelle SIRLIN

2ème Adjoint : Monsieur Nicolas GURIEC

3ème Adjoint : Madame Gaëlle DAVID

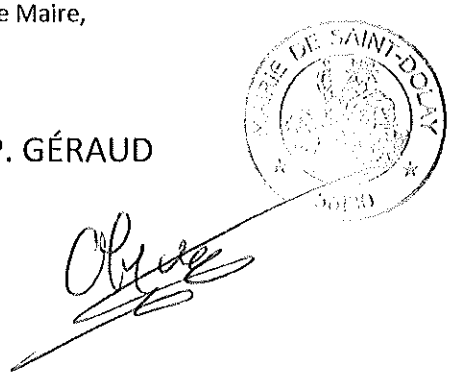
4ème Adjoint : Monsieur Jean-Pierre HAMON

5ème Adjoint : Madame Patricia CANAUX

MONSIEUR LE MAIRE DONNE LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Pour Extrait Certifié Conforme
À Saint-Dolay, le 23 mars 2026

Le Maire,



P. GÉRAUD